

1 – Adhésion au dispositif « REZO POUCE »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'adhérer au dispositif « Rézo Pouce » et désigne comme référents : Alexandre BOUCHERIE, Maëlle FLAIRE et David PACAUD ;

2 – Actes administratifs – Mise à l'alignement – Cession de terrains et déclassement des chemins

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à recevoir les actes administratifs et désigne Monsieur David PACAUD, Maire-Ajoint à signer les actes administratifs.

3 - Modification des statuts du syndicat de la voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'adhésion de nouveaux membres au Syndicat départemental de la voirie et approuve les modifications statutaires portant transformation de la structure en Syndicat Mixte ouvert restreint.

4 – Vente d'une parcelle du lotissement communal « Le Georgipolitain » - AB 591 – 168 Rue de la Closerie

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la vente de la parcelle AB 591 lot 11 du lotissement au prix de 93 € le m2 soit 43 524 € à la SCI Les Résidences d'Aunis.

5- Modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud et approuve les nouveaux statuts.

6 – Vente d'une parcelle du lotissement communal « Le Georgipolitain » - AB 590 – 176 Rue de la Closerie

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la vente de la parcelle AB 590 lot 10 du lotissement à Mr et Mme FOUILLEN au prix de 93 € le m2 soit 43617 € TTC.

7 – Etude sur l'élaboration du schéma directeur des Eaux Pluviales – Opération 3513

Délibération retirée de l'ordre du jour.

8 – Décision modificative

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 équilibrée en recettes – dépenses d'investissement à 9 491.45 €.

9 – Institution taxe d'aménagement sur le Territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la décision d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2022 la taxe d'aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Décisions du Maire :

- 04/2021 Demande de subvention départementale au titre de la répartition 2021 du produit des amendes de police.
- 05/2021 Renonciation aux Droits de Prémption Urbain.

Informations : UNIMA – Adhésions et retraits



Affiché le 30 juin 2021

Le Maire,

Jean GORIOUX